

Séance du 26 Mars 2019

L'an deux mil dix-neuf,

Le 26 Mars à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de FONTCOUVERTE se sont réunis en séance publique, à la mairie, sur la convocation légale qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Jean-Claude CLASSIQUE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2019

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GRELLIER Francis, LESPINASSE Sylvain, BRUNETEAU Claudine, GUILLEMET Catherine, DREY Marie-France, PATEAU Jean-Michel, BOUQUET Fatima, RAFFIN Patrick, BERNE Philippe, DE DIOS MIGUEL Laure, SOULARD Claudie, CORBRAS Christelle, EUDE Anne-Marie, LACOTTE Christian formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 19 membres.

Pouvoirs : CHABASSE Agnès a donné pouvoir à LESPINASSE Sylvain, FROMENTIN Guillaume a donné pouvoir à RAFFIN Patrick, PELAUD Mikaël a donné pouvoir à PATEAU Jean-Michel.

Absent excusé : CLOCHET Jean Noël.

A été nommé **secrétaire de séance** : GRELLIER Francis

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Février 2019 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du Compte de Gestion 2018**
- 2 Vote du Compte Administratif 2018**
- 3 Affectation du résultat de l'exercice 2018**
- 4 Vote des taux d'imposition – Exercice 2019**
- 5 Vote des subventions et cotisations communales 2019**
- 6 Vote du Budget Primitif - Exercice 2019**
- 7 Demande de subvention pour la sécurisation des locaux scolaires au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)**
- 8 Acceptation de l'adhésion de la commune de Montils au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIEMLFA)**
- 9 Questions diverses**

Objet : Budget Principal - Approbation du compte de Gestion de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'**unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Budget Principal - Vote du Compte Administratif de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame GUILLEMET Catherine, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Jean-Claude CLASSIQUE, Maire de la Commune de FONTCOUVERTE, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018, **par 18 voix pour**, le Conseil Municipal décide :

1° de lui donner acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2017		24 707,91 €		
Opération de l'exercice	943 029,93 €	827 153,44 €	1 036 458,87 €	1 366 006,99 €
TOTAUX	943 029,93 €	851 861,35 €	1 036 458,87 €	1 366 006,99 €
Résultats de clôture	91 168,58			329 548,12 €
Restes à réaliser	126 858,31 €	/	/	/
TOTAUX CUMULES	1 069 888,24 €	851 861,35 €	1 036 458,87 €	1 366 006,99 €
RESULTATS DEFINITIFS	218 026,89 €			329 548,12 €

2° de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

4° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet : Budget Principal - Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal, en application de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2018 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 329 548,12 €

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 91 168,58 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2018, et des recettes certaines restant à percevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2019,

Considérant que le budget de l'exercice 2018 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de 160 524,05 €,

Décide, **à l'unanimité**, sur proposition du Maire, d'affecter au budget primitif 2019 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068), pour 329 548,12 €

- Affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 0 €.

- Report en investissement du solde d'exécution négatif au 001 en dépenses pour 91 168,58 €

Objet : Vote des taux d'imposition 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition votés l'année précédente.

Malgré une nette augmentation de l'inflation en 2018 (1,8%) par rapport à 2017 (1%) et 2016 (0,2%), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition de l'année 2018 comme suit :

TAXE D'HABITATION	10,92 %
FONCIER BATI	20,71 %
FONCIER NON BATI	49,68 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2019 comme indiqué ci-dessus.

Vote : Pour :..... 18

- Contre :.....0

- Abstention :.....0

Objet : Budget Principal - Vote du Budget Primitif de l'exercice 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif de l'exercice 2019, qui est étudié chapitre par chapitre et s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses de la manière suivante :

	DÉPENSES	RECETTES
Section FONCTIONNEMENT	1 254 100,00 €	1 254 100,00 €
Section INVESTISSEMENT	978 647,22 €	978 647,22 €

Vote : Pour : 18

- Contre : 0

- Abstention : 0

Le présent budget est adopté à l'unanimité.

Objet : Sécurisation des locaux scolaires - Demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une opération « sécurisation des écoles et du centre de loisirs » a été inscrite au budget principal de la commune.

Il donne la parole à Monsieur Francis GRELLIER, qui rappelle l'engagement pris pour sécuriser les écoles (maternelle et élémentaire), les restaurants scolaires et les locaux de l'accueil périscolaire dans le cadre du plan Vigipirate et dans le respect des Plans Particuliers de Mise en Sécurité des deux écoles.

Les travaux consisteraient en :

- La sécurisation périmétrique anti-intrusion des bâtiments de l'école maternelle par la mise en place d'une clôture,
- La fourniture et l'installation d'un système de sécurisation volumétrique des bâtiments de l'école élémentaire et annexes dans le cadre de l'alerte "attentat-intrusion" du PPMS.

Le coût total du projet est estimé à 7 421,80 € HT soit 8 906,16 € TTC.

Monsieur Francis GRELLIER précise que ces travaux sont éligibles à une subvention au titre du FIPDR 2019 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation).

Plan de financement prévisionnel HT :

	Taux	Montant
Commune	20 % fonds propres	1 485 €
FIPDR 2019	80 % sollicités	5 937 €
TOTAL	100 %	7 422 €

Considérant la nécessité de renforcer les mesures de sécurité et de gestion de crise applicable dans les écoles et les établissements scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet de sécurisation des locaux scolaires présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants à ces travaux,
- Sollicite une subvention auprès du FIPDR 2019 pour ce projet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Objet : Adhésion de la commune de Montils au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIEMLFA)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (SIEMLFA), réuni en assemblée générale le 16 Mars 2019 à Saint Genis de Saintonge, s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de Montils.

Il appartient aux communes membres du SIEMLFA d'émettre un avis sur cette nouvelle adhésion.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Montils au Syndicat Intercommunal d'Etudes des Moyens de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Révision Allégée du PLU

Monsieur le Maire indique qu'après l'arrêt en date du 15 janvier 2019 et la réunion d'examen conjoint avec les services de l'Etat qui se tiendra fin avril, la révision allégée du PLU sera prochainement soumise à enquête publique.

Elections Européennes - 26 mai 2019

Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux pour établir le tableau des permanences des 2 bureaux de vote. Il rappelle que les bureaux seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Manifestations

Francis GRELLIER appelle à la vigilance routière à l'occasion de l'épreuve U.N.S.S. qui s'inscrit dans le cadre du championnat d'académie de Raid Multi-activités. Il se déroulera le mercredi 3 avril 2019 sur les chemins de la commune.

Ecole Elémentaire

. Aide aux leçons

Francis GRELLIER informe le Conseil que les séances d'aide aux leçons assurées par 4 bénévoles ont commencé le 18 Mars 2019.

. Projet de prévention sur l'usage des écrans

Francis GRELLIER indique qu'une première réunion sur la place et les usages des écrans dans la vie de l'enfant est intervenue auprès des parents d'élèves de l'école élémentaire. Il précise que dans le cadre du Contrat Local de Santé, un projet de prévention innovant et expérimental vient d'être lancé à l'école en partenariat avec la CdA de Saintes et l'Education Nationale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Ont signé au registre les membres présents.